

## Fiche de données de sécurité

### VisiJet® M2 Sup

Date de révision : 25-02-20

---

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

##### 1.1 Identification de la substance ou préparation : VisiJet® M2 Sup

1.2 Utilisation de la substance / préparation : Utilisé avec les systèmes ProJet® 2500

##### 1.3 Identification de la société/de l'entreprise :

3D Systems, Inc.  
333 Three D Systems Circle  
Rock Hill, South Carolina U.S.A.  
Téléphone : +1 803.326.3900 ou  
Numéro d'appel gratuit : 800.793.3669  
Courriel : moreinfo@3dsystems.com

3D Systems Europe Ltd.  
200 Maylands Avenue  
Hemel Hempstead  
Herts, HP2 7TG United Kingdom  
Téléphone : +44 144-2282600  
Courriel : moreinfo@3dsystems.com

3D Systems Asia-Pacific  
30-32 Ceylon St  
Nunawading VIC 3131  
Australie  
+61 3 9819 4422  
Courriel : moreinfo@3dsystems.com

##### 1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence

États-Unis :  
Urgences chimiques :  
800.424.9300 – Chemtrec

Europe :  
Urgences chimiques :  
+ 1 703.527.3887 - Chemtrec

Australie :  
Urgences chimiques :  
+61 29037.2994 – Chemtrec  
(Australie)

---

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

##### 2.1 Classification

GHS : Réglementations CE No. 1272/2008, 29 CFR 1910 :

##### Dangers physiques :

Aucun

##### Danger pour la santé :

Aucun

##### Dangers pour l'environnement :

Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3	H412
------------------------------	-------------	------

##### 2.2 Éléments d'étiquetage

Règlementation CE n° 1272/2008 :

Pictogrammes et mots-indicateurs de danger : Aucun

Déclaration des dangers : Aucun

Composants dangereux devant figurer sur les étiquettes : Aucun

##### Déclaration des dangers :

H412 : Dangereux pour les organismes aquatiques avec effets néfastes à long terme.

##### Déclaration des précautions à prendre :

##### Prévention :

P273 : Éviter de libérer dans l'environnement.

##### Réaction :

Aucun

##### Entreposage :

Aucun

##### Mise au rebut :

P501 - Mettre au rebut le contenu/réceptacle en conformité avec les réglementations locales, de l'état et régionales.

## Fiche de données de sécurité

### VisiJet<sup>®</sup> M2 Sup

Date de révision : 25-02-20

---

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

#### 3.1 Préparation des informations connexes

Description : Mélange organique

#### 3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification
				Règlementation CE 1272/2008
Cire hydroxylée	112-92-5	204-017-6	60 - 90	Non classée
Additif butylé	Exclusif	Exclusif	1-10	Aquatique Chronique Catégorie 1 - H410

---

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Informations générales :

**4.2 En cas d'inhalation :** Transporter le sujet à l'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires ou de difficultés à respirer, consulter immédiatement un médecin.

**4.3 En cas de contact avec la peau :** Si le matériau fondu entre en contact avec la peau, le refroidir rapidement à l'eau froide. Ne pas essayer de détacher le matériau directement de la peau. Appliquer de l'huile minérale pour détacher le matériau. Consulter un médecin en cas de brûlure.

**4.4 En cas de contact avec les yeux :** Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

**4.5 En cas d'ingestion :** L'ingestion est improbable. En cas d'ingestion, boire beaucoup d'eau et consulter immédiatement un médecin. Ne pas provoquer le vomissement.

---

### 5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1 Produits d'extinction adéquats :** Eau atomisée, poudre chimique, gaz carbonique ou mousse chimique appropriée.

**5.2 Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : -**

**5.3 Dangers d'exposition particuliers à la substance ou préparation, aux produits de combustion, aux gaz produits :** La décomposition du produit sous l'effet d'une température élevée peut libérer du CO<sub>2</sub>, du CO et de la fumée.

**5.4 Équipement de protection spécial pour les pompiers :** Utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir les récipients exposés au feu en les aspergeant d'eau. Il est improbable que ce produit génère de la poussière en cas d'incendie.

---

### 6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**6.1 Précautions personnelles :** Éloigner toute personne dont la présence n'est pas indispensable. Porter des dispositifs et des vêtements de protection appropriés, y compris une courroie de masse pendant le nettoyage.

**6.2 Précautions face à l'environnement :** Arrêter l'écoulement du produit, si cela n'est pas dangereux. Ventiler la zone contaminée. Éliminer les sources d'allumage. Éviter de créer de la poussière pendant le nettoyage.

**6.3 Méthodes de nettoyage :** Si le matériau est fondu, attendre qu'il se solidifie avant de nettoyer. Si nécessaire, détacher les morceaux collés au sol et passer l'aspirateur ou balayer, puis verser dans un récipient et fermer ce dernier. Utiliser un appareil antidéflagrant (extérieur et intérieur) dont la classification électrique est en conformité avec l'article 502 du National Electrical Code (États-Unis) ou utiliser des outils qui ne provoquent pas d'étincelles. Éviter de créer de la poussière pendant le nettoyage. Placer le produit dans un récipient de mise au rebut approprié.

## Fiche de données de sécurité

### VisiJet® M2 Sup

Date de révision : 25-02-20

---

#### 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**7.1 Manutention** : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire si le produit est utilisé normalement.

**7.2 Entreposage** : Conserver ce produit dans un endroit frais (<35 °C), sec et bien ventilé.

---

#### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

##### 8.1 Valeurs limites d'exposition :

Informations générales relatives au produit : Aucune limite d'exposition (PEL/limite d'exposition moyenne pondérée en fonction du temps) n'a été établie pour ce produit.

##### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Moyens techniques permettant d'éviter une exposition** : Utiliser une ventilation locale avec conduit d'échappement.

**Moyens permettant d'éviter l'exposition** : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Laver les mains après la manipulation et avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et à la fin de la journée.

##### Équipement de protection personnelle :

**Protection des voies respiratoires** : Si la ventilation ne parvient pas à garder la concentration de vapeurs au-dessous de la limite établie, un dispositif de protection contre les vapeurs organiques homologué doit être utilisé (par exemple 3M 6000 doté d'une cartouche pour vapeurs organiques A2 ou un masque facial partiel 3M 4251).

**Protection des mains** : Utiliser des gants nitrile imperméables.

**Protection des yeux** : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

**Protection du corps** : Porter un tablier.

---

#### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

##### 9.1 Apparence :

**État physique** : Solide

**Couleur** : Blanche

**Odeur** : Légère

##### 9.2 Importantes informations de santé, de sécurité et de protection de l'environnement

###### Données de sécurité de base pertinentes

<b>pH (20 °C) :</b>	S.O.
<b>Température/plage de température de fusion (°C) :</b>	55 - 65°C
<b>Température/plage de température d'ébullition (°C) :</b>	S.O.
<b>Point d'éclair (°C) :</b>	185 °C (COC)
<b>Température d'allumage (°C) :</b>	S.O.
<b>Pression de vapeur (°C) :</b>	S.O.
<b>Densité (g/cm<sup>3</sup>) :</b>	0,85 - 0,91
<b>Densité apparente (kg/m<sup>3</sup>) :</b>	S.O.
<b>Solubilité dans l'eau (à 20 °C, en g/l) :</b>	Insoluble
<b>Coefficient de partition :</b>	S.O.
<b>n-octanol/eau (log Po/w) :</b>	S.O.
<b>Viscosité dynamique (mPa s) :</b>	13 (80°C)
<b>Danger d'explosion de la poussière :</b>	S.O.
<b>Limites d'explosion :</b>	S.O.

---

#### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

##### 10.1 Conditions à éviter : -

**10.2 Substances à éviter** : Éviter les agents oxydants forts.

**10.3 Produits de décomposition dangereux** : Du gaz carbonique, du monoxyde de carbone et d'autres vapeurs toxiques peuvent être libérés à haute température ou pendant la combustion.

## Fiche de données de sécurité

### VisiJet<sup>®</sup> M2 Sup

Date de révision : 25-02-20

#### 11. INFORMATIONS DE TOXICOLOGIE

**11.1 Cinétique de toxicité, métabolisme et distribution** : S.O.

**11.2 Effets aigus (tests de toxicité)**

Composant	DL <sub>50</sub> par voie orale	DL <sub>50</sub> par contact dermique
Cire hydroxylée	20 000 mg/kg (rats)	S.O.

**Irritation et corrosion** : S.O.

**Irritation des voies respiratoires** : S.O.

**Sensibilisation** : S.O.

**11.3 Expériences pratiques**

Remarques concernant la classification : -

Autres remarques : -

**11.4 Remarques générales** :

Cancérogénicité : Aucun composant de ce produit n'est listé par ACGIH, IARC, OSHA, NIOSH ou NTP.

#### 12. Informations écologiques

**12.1 Écotoxicité** : La toxicité aquatique du produit est inconnue ; toutefois, vu les composants qu'il contient, il risque d'être dangereux pour les organismes aquatiques ou risque de provoquer des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

Analyse des composants – écotoxicité – toxicité aquatique :

Composant	Données
Cire hydroxylée	LC50 (48 h) – 1700 mg/l (daphnie) EC50 (96 h) – 235 mg/l (scenedesmus subspicatus - algue)

**12.2 Mobilité** : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

**12.3 Persistance et dégradation** : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

**12.4 Résultats de l'évaluation PBT** : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

**12.5 Autres effets néfastes** : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

**12.6 Informations écologiques supplémentaires** : L'évaluation écologique de ce matériau est basée sur l'évaluation de ses composants. Ce produit n'est pas considéré dangereux pour l'environnement.

#### 13. REMARQUES RELATIVES À LA MISE AU REBUT

**13.1 Mise au rebut appropriée / produit** : Éviter la mise au rebut. Essayer d'utiliser tout le produit. Avant de disposer du produit non utilisé, consulter un établissement de mise au rebut pour se mettre au courant des règlements en vigueur.

**13.2 Codes /désignations de mise au rebut EWC / AVV** : Pas applicable

**13.3 Conditionnement approprié** : Aucun

**13.4 Informations supplémentaires** : Aucun

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**14.1 Transport routier (ADR/RID/GGVSE)** : Pas réglementé

**14.2 Transport maritime (code IMDG/GGVSee)** : Pas réglementé

**14.3 Transport aérien (ICAO-IATA/DGR)** : Pas réglementé

**14.4 Département de transport des États-Unis (DOT)**: Pas réglementé

## Fiche de données de sécurité

### VisiJet® M2 Sup

Date de révision : 25-02-20

#### 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

##### 15.1 Réglementations de l'Union européenne :

**Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange**

**Polluants organiques persistants**

Pas applicable

**Réglementations sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) (CE) 1005/2009**

Pas applicable

**Autorisation et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance nécessitant une autorisation (Règlement CE n° 1907/2006 (REACH), Annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à des restrictions (Règlement CE n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII).

**Autres réglementations de l'Union européenne**

**Directive 2012/18/UE concernant les dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, telle que modifiée.**

Pas listé

**Règlements nationaux :**

**Classe allemande de risque pour l'eau (WGK) :** WGK1 (faible danger pour les eaux)

##### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** - Aucune information disponible

##### 15.3 RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES AMÉRICAINES

**TSCA :** Tous les composants répertoriés ou exemptés de la liste.

**TSCA - 5(a) Liste des règles concernant les nouvelles utilisations importantes des produits chimiques :**

Aucun

**États-Unis Loi de contrôle des substances toxiques (TSCA), section 12(b) :** Aucun

**Liste SARA 302 EHS (40 CFR 355 annexe A) :** Pas listé

**SARA 313 (40 CFR 372.65) :** Pas listé

**CERCLA (40 CFR 302.4) :** Pas listé

**Liste SARA 302 EHS (40 CFR 355 annexe A) :** Pas listé

**SARA 313 (40 CFR 372.65) :** Pas listé

**CERCLA (40 CFR 302.4) :** Pas listé

##### 15.4 Réglementations internationales

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exemptés de l'enregistrement conformément aux réglementations sur les produits chimiques de l'Australie, du Canada, de la Chine, de l'Union européenne, du Japon, de la Corée du Sud, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de la Suisse, de Taïwan et des États-Unis.

##### 15.5 Réglementations de la Corée du Sud

Tous les ingrédients chimiques de cette formulation sont enregistrés ou exemptés de l'enregistrement en vertu de la réglementation sud-coréenne sur les produits chimiques.

**A. Restrictions en vertu de la loi sur la sécurité et la santé au travail**

Substances nocives dont la fabrication ou l'utilisation doit être autorisée : Non réglementé

Substances dangereuses contrôlées : Non réglementé

Substances nocives nécessitant un examen médical spécial : Non réglementé

Surveillance de l'environnement sur le lieu de travail - Matériaux nocifs : Non réglementé

Limite d'exposition professionnelle : Non réglementé

**B. Restrictions prévues par la loi sur le contrôle des produits chimiques (anciennement loi sur le contrôle des produits chimiques toxiques)**

Substances de prévention des rejets accidentels : Non réglementé

Produits chimiques d'observation : Non réglementé

**C. Restrictions en vertu de la loi sur la gestion de la sécurité des substances dangereuses**

Pas réglementé

## Fiche de données de sécurité

### VisiJet® M2 Sup

Date de révision : 25-02-20

---

#### D. Restrictions en vertu de la loi sur le contrôle des déchets

Matières halogénées dans les déchets de solvants organiques : Non réglementé

Substances dangereuses : Non réglementé

#### E. Restrictions en vertu d'autres lois étrangères ou nationales

Loi sur la protection de l'air

Polluants atmosphériques : Non réglementé

Polluants atmosphériques spécifiques : Non réglementé

Loi sur l'enregistrement et l'évaluation des produits chimiques

Produits chimiques toxiques interdits : Non réglementé

Désignation des produits chimiques existants soumis à enregistrement (PEC) (MoE n° 2015-92) : Non listé.

Substances chimiques à usage restreint : Non réglementé

Produits chimiques toxiques : Non réglementé.

#### 15.6 Règlements japonais

Plateforme d'information sur les risques chimiques (CHRIP) :	Listé
Loi industrielle sur la santé et la sécurité	Pas applicable
Substances dangereuses	Pas applicable
Réglementation des poisons contenant des solvants organiques	Pas applicable
Ordonnance sur la prévention des dangers dus à des substances chimiques déterminées	Pas applicable
Réglementation de prévention de l'empoisonnement par le plomb	Pas applicable
Loi de contrôle des poisons et substances délétères	Pas applicable
Loi PTR et sur la gestion de la promotion des produits chimiques (loi PRTR)	Aucun composant listé
Acte sur la lutte contre les incendies	Pas applicable
Loi sur les explosions	Pas applicable
Loi sur la sécurité des gaz sous haute pression	Pas applicable
Ordonnance de contrôle des exportations	Pas applicable
Loi sur la mise au rebut et le nettoyage publics	Applicable. Avant la mise au rebut, consulter un établissement de mise au rebut approuvé pour se mettre au courant des règlements en vigueur.

---

#### 16 AUTRES INFORMATIONS

##### 16.1 Phrases de risque pertinentes (numéro et texte intégral) citées en référence aux sections 2 et 3 (selon CE 1272/2008) :

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 : Dangereux pour les organismes aquatiques avec effets néfastes à long terme.

Date de parution de la FS : ..... 30-12-15

Numéro de révision de la FS : ..... -04-A

Date de révision de la FS : ..... 06-07-20

Raison de la révision : ..... Sections 2, 3, 15

[www.3dsystems.com](http://www.3dsystems.com)

800.793.3669 (appel gratuit aux États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)

+1 803-326-3900 (en dehors des États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)

+44 144-2282600 (Europe : T.U.+1 h ; du lundi au vendredi de 8 h à 17 h Zone horaire de l'Europe centrale)

## Fiche de données de sécurité

### VisiJet® M2 Sup

Date de révision : 25-02-20

---

**REJET DE RESPONSABILITÉ** : Ce qui suit remplace toutes les clauses figurant dans les formulaires, lettres et accords, provenant de, créés par, conclus avec 3D Systems Corporation. 3D Systems Corporation ne fournit aucune garantie directe ou indirecte pour ce produit, y compris des garanties de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier. Aucune déclaration ou recommandation figurant dans la documentation du produit ne doit être interprétée comme étant une incitation à enfreindre les brevets actuels ou futurs. 3D Systems Corporation ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages accessoires, consécutifs, particuliers ou autres résultant d'une négligence présumée, violation de la garantie, responsabilité stricte ou autre théorie, quelle qu'elle soit, à la suite de la fabrication, de l'utilisation, de la vente ou de la manipulation de ce produit. La seule responsabilité de 3D Systems dans le cas d'une demande d'indemnité quelconque en rapport avec la fabrication, l'utilisation ou la vente de ses produits est limitée au prix d'achat payé par l'acheteur.

Le contenu de cette fiche signalétique peut être modifié sans préavis. 3D Systems, Inc. vous invite à contrôler périodiquement [www.3dsystems.com](http://www.3dsystems.com) pour vous assurer que vous avez la plus récente fiche signalétique.

©Copyright 2015 - 2020 par 3D Systems, Inc. Tous droits réservés. 3D Systems, le logo 3D, VisiJet et ProJet sont des marques déposées de 3D Systems, Inc.